ALTERYX, INC. CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

EN COCHANT LA CASE D'ACCEPTATION OU EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE OU LES PRODUITS SOUS LICENCE, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, QUI EST CONTRAIGNANT ET EXÉCUTOIRE COMME TOUT ACCORD ÉCRIT SIGNÉ PAR VOUS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LESDITES CONDITIONS, N'INSTALLEZ PAS OU N'UTILISEZ PAS LE OU LES PRODUITS SOUS LICENCE. SI VOUS UTILISEZ LE OU LES PRODUITS SOUS LICENCE EN TANT QU'EMPLOYÉ OU AUTRE REPRÉSENTANT AUTORISÉ D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE ENTITÉ, VOUS DÉCLAREZ QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR DE CONCLURE LE PRÉSENT CONTRAT ET DE LIER LA SOCIÉTÉ OU TOUTE AUTRE ENTITÉ QUI EST LE PRENEUR DE LICENCE AU TITRE DES PRÉSENTES.

Le présent Contrat de licence utilisateur final (le présent « Contrat »), y compris toutes annexes ou toutes conditions intégrées par voie de référence, est conclu entre Alteryx, Inc. ou sa Filiale concernée tel qu'indiqué à l'article 14.7 ci-dessous (« Alteryx »), et Vous (tel que défini ci-dessous) et régit Votre utilisation du Produit sous licence. L'utilisation de tous services ou sites Web supplémentaires pourra être régie par des conditions d'utilisation distinctes, fournies avec lesdits services ou sites.

1. DÉFINITIONS: Dans le présent contrat :

- 1.1 « Filiale » désigne toute entité qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs parties, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec une partie aux présentes. « Contrôle » aux fins de la présente définition s'entend de la propriété ou du contrôle direct(e) ou indirect(e) de plus de 50 % du capital-actions avec droits de vote de l'entité concernée.
- 1.2 « Gallery » désigne une plateforme Web de cloud public, multistudio (locataire) proposée par Alteryx, conformément à ses conditions générales, qui permet aux utilisateurs de publier des applications analytiques qu'ils créent avec le Produit sous licence.
- 1.3 « Loi(s) » désigne toute loi, ordonnance, réglementation, décision, tout jugement ou toute autre exigence de tout gouvernement fédéral, d'un État, local ou étranger, ou de tout tribunal compétent, dans chaque cas, dans les limites imposées par le contexte de son utilisation.
- 1.4 « Produit(s) sous licence » désigne le logiciel Alteryx exclusif sous forme de code objet mis à Votre disposition par Alteryx en vertu du présent Contrat, ainsi que la Documentation associée et les Mises à jour. Le(s) « Produit(s) sous licence » ne comprend(comprennent) pas les Outils ou Code tiers.
- 1.5 « Bon de commande » désigne un document de commande signé par Vous et Alteryx, qui décrit les Produits et services sous licence qui Vous seront fournis. Les Bons de commande qui renvoient au présent Contrat sont réputés faire partie du présent Contrat. Si une Filiale signe un Bon de commande qui fait référence au présent Contrat, elle accepte d'être liée par les clauses du présent Contrat comme si elle avait été initialement une partie au Contrat
- 1.6 « Documentation associée » désigne les spécifications standard publiées pour les Produits sous licence, y compris (i) les spécifications fonctionnelles, techniques, de conception et de performance ; (ii) les procédures et instructions d'installation, de configuration, d'administration, d'exploitation et de maintenance ; et (iii) les guides de formation et modes d'emploi.
- 1.7 « Concédants de licence tiers » désigne des tiers qui ont autorisé Alteryx à accorder en sous-licence et/ou à distribuer certains logiciels, données ou Outils tiers appartenant à ces tiers. Les Concédants de licence tiers sont bénéficiaires du présent Contrat en ce qui concerne leurs logiciels, données ou Outils tiers respectifs.
- 1.8 « Vous » ou « Votre » (et « Preneur de Licence ») désigne la personne physique ou morale qui a téléchargé ou acheté le ou les Produits sous licence pour une utilisation comme utilisateur final. Toutefois, pour les besoins de tout accord découlant d'un Bon de commande, la mention « Vous » doit être interprétée uniquement comme une référence à l'entité cliente spécifique qui signe le Bon de commande.

2. LICENCES, RESTRICTIONS:

- 2.1 OCTROI DE LICENCE: Alteryx Vous accorde une licence limitée, non cessible, non exclusive et ne pouvant faire l'objet de l'octroi de sous-licences, pour installer et utiliser les Produits sous licence pour lesquels Vous avez reçu une Clé de licence (telle que définie ci-dessous) de la part d'Alteryx pour Vos activités professionnelles internes, mais utilisable uniquement conformément (i) aux droits et restrictions prévus par le présent Contrat, (ii) à toute limite ou restriction stipulée sur tout Bon de commande applicable, (iii) à la Documentation associée, et (iv) au nombre d'Utilisateurs autorisés et/ou au nombre autorisé de Cœurs (selon le cas). Si Votre Bon de commande autorise expressément Vos Filiales à utiliser les Produits sous licence, ladite utilisation sera soumise au présent Contrat et Vous, ainsi que ces Filiales, demeurerez responsable de tous les actes et omissions de toutes ces Filiales.
- 2.1.1 LICENCES ACHETÉES: Les Licences utilisateur et les Licences par cœur (chacune définie ci-dessous et, ensemble, les « Licences achetées ») doivent être utilisées uniquement dans le cadre de Vos activités commerciales.
- 2.1.1.1 LICENCES UTILISATEUR : Si, conformément à Votre Bon de commande, Vous avez acheté une licence pour un Produit sous licence dont l'utilisation est limitée à un certain nombre d'Utilisateurs autorisés (tels que définis ci-dessous) (une « Licence utilisateur »), chaque Produit sous licence ne peut être utilisé que par un (1) Utilisateur autorisé sur un (1) ordinateur personnel. Une Licence utilisateur ne peut être partagée par plusieurs utilisateurs ou utilisée simultanément sur différents ordinateurs.
- 2.1.1.2 LICENCES PAR CŒUR : Si, conformément à Votre Bon de commande, Vous avez acheté une licence pour un Produit sous licence dont le nombre de Cœurs mis à disposition pour chaque installation de cette licence est limité (une « Licence par cœur »), chaque Produit sous licence ne peut être installé que sur un (1) serveur. Le nombre total de Cœurs mis à disposition pour chaque installation d'une Licence par cœur ne peut dépasser le nombre autorisé de Cœurs spécifié sur Votre Bon de commande. « Cœur » désigne un processeur physique individuel situé dans l'unité centrale de traitement (« UCT ») d'un ordinateur qui reçoit les commandes et est responsable de leur exécution. Pour un ordinateur disposant d'une UCT multiprocesseurs, le nombre de Cœurs est égal au nombre de processeurs physiques dans l'UCT. Chacun de ces processeurs physiques sera considéré comme un Cœur unique aux fins du présent Contrat, qu'il soit, ou non, utilisé avec des technologies de type hyper-threading ou similaires pour constituer plusieurs cœurs logiques ou plusieurs UCT logiques visibles par le système d'exploitation.
- 2.1.2 LICENCES D'ESSAI : Si Vous avez commandé ou téléchargé un Produit sous licence pour un essai gratuit (une « Licence d'essai »), Vous pouvez utiliser le Produit sous licence uniquement dans le cadre de Votre propre essai et aux fins de l'évaluation du Produit sous licence, et il Vous est interdit de revendre le Produit sous licence, d'accorder une sous-licence sur le Produit sous licence ou de publier ou diffuser publiquement toutes données issues du Produit sous licence. Une Licence d'essai Vous autorise à utiliser le Produit sous licence sur un seul ordinateur personnel pour une période d'essai et d'évaluation de quatorze (14) jours, ou toute autre

période accordée par Alteryx (« Période d'essai »). Votre Licence d'essai expire automatiquement à la fin de la Période d'essai et le Produit sous licence devient alors inutilisable. Alteryx peut résilier Votre Licence d'essai à tout moment avec effet immédiat, pour toute cause, et sans encourir aucune responsabilité.

- 2.1.3 LICENCES NON COMMERCIALES: Si Vous avez obtenu une licence gratuite pour un Produit sous licence à des fins éducatives ou pour une organisation à but non lucratif (une « Licence non commerciale »), Vous pouvez utiliser et accéder au Produit sous licence uniquement à des fins non commerciales pour Votre établissement d'enseignement ou pour l'organisation à but non lucratif (chacun, une « Organisation »), selon le cas. L'admissibilité pour les Licences non commerciales repose sur la vérification, par Alteryx, à sa discrétion, de Votre affiliation ou embauche, selon le cas, auprès ou au sein d'une Organisation. Chaque Licence non commerciale est valable pour une durée d'un (1) an. Si la Licence non commerciale est une Licence utilisateur. la Section 2.1.1.1 s'applique. Si la Licence non commerciale est une Licence par cœur, la Section 2.1.1.2 s'applique. Alteryx peut résilier Votre Licence non commerciale à tout moment moyennant un préavis de trente (30) jours, avec ou sans cause, et sans encourir aucune responsabilité.
- 2.2 UTILISATEURS AUTORISÉS: Vous devez communiquer à Alteryx l'identité des membres de Votre personnel autorisés à utiliser le Produit sous licence et pour lesquels les droits de licence applicables sont payés (chacun un « Utilisateur autorisé ») de la manière exigée par Alteryx (par ex., au moyen d'une adresse électronique valide que Vous avez attribuée à chacun desdits Utilisateurs autorisés). Le nombre total d'Utilisateurs autorisés ne doit pas dépasser le nombre de Licences utilisateur achetées en vertu d'un Bon de commande, ou octroyées par Alteryx dans le cas des Licences non commerciales et des Licences d'essai. Les Licences utilisateur (qu'il s'agisse d'une Licence achetée, d'une Licence d'essai ou d'une Licence non commerciale) peuvent être réaffectées ultérieurement à d'autres personnes identifiées si le membre du personnel désigné n'est plus employé par Vous ou que la description de son poste ne comprend plus l'utilisation des Produits sous licence, mais ne peuvent pas être réaffectées régulièrement de manière à permettre le partage d'une seule Licence utilisateur entre plusieurs utilisateurs.
- 2.3 COPIES DE SAUVEGARDE: Vous pouvez créer une (1) copie de sauvegarde pour chaque Produit sous licence que Vous avez (pas par utilisateur), si nécessaire en vertu de la loi, à condition (i) qu'elle soit utilisée uniquement à des fins de sauvegarde; (ii) toutes les informations sur Alteryx et les Concédants de licence tiers, y compris les mentions de droit d'auteur, soient conservées sur lesdites copies; et (iii) Vous gardiez la copie en Votre possession en lieu sûr.
- 2.4 UTILISATIONS NON AUTORISÉES: Sauf disposition contraire expresse dans le présent Contrat, vous ne pouvez pas : (i) copier, modifier ou créer des œuvres dérivées d'une partie quelconque du Produit sous licence ou d'un Code tiers, ou incorporer le Produit sous licence ou un Code tiers dans d'autres logiciels (dans chaque cas, sauf dans la mesure où cela est permis par une licence de logiciel Open Source applicable); (ii) distribuer, vendre, revendre, louer, mettre en leasing, sous-louer, accorder en sous-licence, utiliser en temps partagé, prêter ou diffuser de quelque autre manière le Produit sous licence, les Données de tiers indépendants fournies par Alteryx, un Code tiers, ou toute copie de ceux-ci, ou Vos droits au titre du présent Contrat ; (iii) proposer, utiliser ou permettre l'utilisation du Produit sous licence à une entreprise de services informatiques, un service d'externalisation tiers, sur la base d'une adhésion ou d'un abonnement, en tant que services, à temps partagé, dans le cadre d'un service hébergé ou pour le compte d'un tiers; (iv) mettre à disposition le Produit sous licence sur Internet ou tout autre réseau ou service réseau similaire ou virtualiser une Licence utilisateur sans le consentement écrit préalable d'Alteryx ; (v) tenter de déverrouiller ou contourner tout système d'initialisation, ou techniques de cryptage utilisées par le Produit sous licence ; (vi) modifier, supprimer ou masquer toute identification de produit,

- mention de droits de propriété, tout droit d'auteur, toute marque commerciale, marque de service ou toutes autres mentions contenus dans ou figurant sur le Produit sous licence ; (vii) divulguer des mots de passe, codes de verrouillage, codes d'autorisation, clés de licence ou numéros de série fournis par Altervx (chacun, une « Clé de licence »), ou utiliser une Clé de licence non fournie par Alteryx; (viii) décompiler, désassembler, décoder, rétro-concevoir ou tenter de toute autre manière de dériver, reconstruire ou découvrir une version du code source de tout Produit sous licence ou de l'un de ses composants, y compris les données qu'ils contiennent ; (ix) publier des informations sur la performance ou une analyse, de quelque source que ce soit, relative au Produit sous licence; (x) utiliser le Produit sous licence pour développer un produit concurrent de tout produit d'Alteryx ; (xi) alléguer, ou autoriser, aider ou encourager un tiers à alléguer, à l'encontre d'Alteryx, de l'une de ses Filiales, ou de Concédants de licence tiers, toute contrefaçon de brevet ou de toute autre atteinte à la propriété intellectuelle concernant un quelconque Produit sous licence, workflow ou œuvre dérivée de l'un de ces derniers ; ou (xii) divulguer les conditions énoncées dans le présent Contrat ou dans tout Bon de commande.
- 2.5 CODE TIERS: Le Produit sous licence peut contenir ou être fourni avec des composants de Concédants de licence tiers (« Code tiers »). Dans la mesure où il est nécessaire à la fourniture des Produits sous licence dans le cadre des présentes, un Code tiers est soumis aux conditions des licences de logiciels Open Source telles que décrites dans la section « Aide » du Produit sous licence.
- 2.6 SDK ALTERYX: Les conditions suivantes s'appliquent à Votre utilisation du SDK Alteryx: https://www.alteryx.com/sdkterms. « SDK » (Software Development Kit) désigne le kit de développement logiciel Alteryx mis à Votre disposition par Alteryx dans le cadre du présent Contrat, y compris les Mises à jour, ainsi que toutes les versions antérieures d'un SDK Alteryx que Vous avez obtenues sans contrat de licence correspondant (le cas échéant).

3. DONNÉES ET OUTILS TIERS:

- 3.1 DONNÉES DE TIERS INDÉPENDANTS FOURNIES PAR ALTERYX: Si Vous avez acheté une licence sur des données de tiers proposées par Alteryx (« Données de tiers indépendants fournies par Alteryx »), les conditions suivantes s'appliqueront à Votre utilisation des Données de tiers indépendants fournies par Alteryx: https://www.alteryx.com/syndicateddata. Les définitions des termes « Clause relative aux extrants » et « Résultats », tels qu'ils sont utilisés dans le cadre présent Contrat, sont accessibles via le lien ci-dessus.
- 3.2 DONNÉES PROVENANT DU PRENEUR DE LICENCE: Vous pouvez utiliser les Produits sous licence avec Vos propres données et/ou des données de tiers sur lesquelles Vous avez obtenu une licence directement auprès de tiers (« Données provenant du Preneur de licence »), à condition de respecter les conditions de Votre contrat avec ce tiers. Alteryx ne pourra être tenue responsable des dommages ou des réclamations résultant de Votre utilisation des Données provenant du Preneur de licence avec les Produits sous licence. La Clause relative aux extrants concernant l'utilisation des Données de tiers indépendants fournies par Alteryx s'applique si les extrants ou résultats comprennent à la fois des Données provenant du Preneur de licence et des Données de tiers indépendants fournies par Alteryx.

- 3.3 OUTILS TIERS: Vous reconnaissez que l'utilisation de tout composant ou widget configurable non incorporé dans le Produit sous licence au moment de la livraison mais créé par un tiers ou Vous et ajouté au Produit sous licence ou utilisé par Vous avec le Produit sous licence (« Outils tiers ») peut être soumise aux conditions générales applicables à ces Outils tiers.
- 4. ASSISTANCE ET MISES À JOUR: Pour les Licences achetées, Alteryx Vous fournira une assistance et des conseils conformément au Guide d'assistance Alteryx disponible sur http://community.alteryx.com/supportguidelines (le « Guide d'assistance »), et autres services d'assistance précisés sur un Bon de commande applicable. Pendant la durée du Bon de commande applicable, Alteryx Vous fournira des versions révisées des Produits sous licence, comprenant des correctifs et des améliorations (« Mises à jour ») conformément au Guide d'assistance.
- <u>5. SERVICES:</u> Alteryx fournira le nombre de jours ou d'heures de formation, d'habilitation ou d'autres services (« Services ») que Vous aurez achetés, tels que précisés sur un Bon de commande. Les parties reconnaissent que l'étendue des Services consiste uniquement en une aide au déploiement, une formation et un accompagnement pour l'utilisation du Produit sous licence.
- 6. PAIEMENT: Pour les Licences achetées, Vous acceptez de payer à Alteryx le prix et les taxes de vente et d'utilisation applicables, y compris la TVA, la TPS et la taxe de service, conformément au calendrier de facturation figurant dans le Bon de commande. Des intérêts de retard d'un montant égal à un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou, s'il est plus faible, au montant maximal autorisé par la loi applicable, seront appliqués sur tous les montants non contestés qui sont échus. Si Vous ne payez pas les factures échues non contestées, Alteryx peut, à son gré et moyennant notification, résilier les Services ou annuler toute licence à moins que Vous payiez Alteryx dans les dix (10) jours ouvrables suivant la notification. Cette notification servira également de notification de manquement au titre de l'article 8.2 (i) du présent Contrat. Sauf stipulation expresse des présentes, les Bons de commande sont non annulables et le prix est non remboursable.
- <u>7. LIVRAISON:</u> Alteryx livrera le Produit sous licence, à son gré, par voie électronique ou sur support physique, à l'adresse de livraison spécifiée sur le Bon de commande ou convenue par les parties par écrit. Tous les Produits sous licence sont réputés livrés lorsqu'ils sont mis à Votre disposition pour le téléchargement.

8. DURÉE ET RÉSILIATION:

- 8.1 DURÉE: Le présent Contrat prend effet dès la livraison ou le téléchargement des Produits sous licence et prend fin lorsque toutes les licences et les Services prévus par le présent Contrat ont expiré conformément à leurs propres conditions. La durée de Votre licence en vertu du présent Contrat est limitée comme indiqué dans le Bon de commande ou dans la documentation d'achat si Vous l'avez achetée chez un Revendeur. Chaque Bon de commande devient effectif une fois qu'il est dûment signé par chacune des parties, et reste en vigueur jusqu'à la date d'expiration des licences achetées par le biais de ce Bon de commande, à moins qu'il soit résilié plus tôt par l'une ou l'autre des parties conformément au présent Contrat.
- 8.2 RÉSILIATION : Alteryx ou Vous pouvez résilier le présent Contrat par notification à l'autre partie si l'autre partie :(i) manque à toute obligation essentielle au titre du présent Contrat et ne répare pas ce manquement dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle l'autre partie est avisée du manquement par la partie lésée, étant entendu que Alteryx peut résilier le présent Contrat et toute licence avec effet immédiat en cas de violation de l'article 2.4 ; (ii) cesse son activité et n'a pas de repreneur ; ou (iii) demande une protection par le biais d'une procédure de faillite, d'une administration judiciaire, d'un acte de fiducie, d'un accord avec ses créanciers, d'un concordat ou de toute procédure comparable, ou une telle procédure est engagée contre cette partie (et non rejetée dans les soixante (60) jours). La résiliation n'est pas un recours exclusif et l'exercice par l'une ou l'autre des parties d'un recours

- vertu du présent Contrat sera sans préjudice des autres recours à sa disposition en vertu du présent Contrat, de la loi ou à tout autre titre.
- 8.3 EFFETS DE LA RÉSILIATION: À l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat, Vous acceptez de supprimer toutes les copies du ou des Produits sous licence, des Outils tiers et des Données de tiers indépendants fournies par Alteryx de tous les ordinateurs et serveurs sur lesquels ils ont été installés, et de détruire toutes les copies des Produits sous licence, Outils tiers et Données de tiers indépendants fournies par Alteryx en votre possession, étant entendu que Vous pouvez conserver des copies de tous les Résultats. À la demande d'Alteryx, Vous devrez confirmer à Alteryx par écrit que ces mesures ont été prises.
- 9. RETOURS D'EXPÉRIENCE: Dans le cas où Vous communiqueriez Vos retours d'expérience, idées ou suggestions à Alteryx ou lui feriez part des problèmes ou faiblesses que Vous avez remarqués et des solutions potentielles à ces derniers (ensemble, les « Retours d'expérience ») en ce qui concerne le ou les Produits ou Services sous licence ou tout autre produit ou service d'Alteryx existant ou potentiel, Vous octroyez à Alteryx et ses Filiales une licence mondiale, non exclusive, libre de droits, non résiliable liée à l'utilisation desdits Retours d'expérience de quelque façon que ce soit, y compris notamment aux fins de les incorporer au ou aux Produits sous licence ou à tous autres produits ou services existants ou futurs d'Alteryx, de ses Filiales, de ses partenaires et de ses Revendeurs.
- 10. PROPRIÉTÉ: Tous les titres et droits de propriété intellectuelle sur tout produit ou service qui Vous est fourni par Alteryx (y compris, sans limitation, les Produits sous licence, Données de tiers indépendants fournies par Alteryx, contenus, interfaces de programmation d'application, cartes, instructions, images, photographies, contenu audio et vidéo, texte et « applets », le cas échéant) et toutes les copies, modifications et œuvres dérivées de ceux-ci (y compris les modifications qui incorporent Vos Retours d'expérience) appartiennent à Alteryx ou sont détenus sous licence par Alteryx, et aucun droit de propriété ne Vous est conféré par le présent Contrat ou autrement. Rien dans le présent Contrat ne constitue une renonciation aux droits d'Alteryx en vertu de quelconques Lois, y compris notamment les Lois américaines ou internationales concernant la propriété intellectuelle. Tous les droits qui ne sont pas expressément conférés par le présent Contrat sont réservés à Alteryx et ses fournisseurs, y compris aux Concédants de licence tiers. Les Services et tous les livrables connexes ne sont pas des œuvres sur commande, au sens de la Loi applicable. Vous vous engagez à reproduire, et à ne pas supprimer ou masquer, les avis de droits d'auteur et mentions de droits de propriété sur toutes les copies autorisées des Produits sous licence et de toutes les Données de tiers indépendants fournies par Alteryx. Les Concédants de licence tiers conservent spécifiquement la propriété de l'ensemble des Codes tiers, données ou Outils tiers qui leur appartiennent. Vous conservez tous les titres et droits de propriété intellectuelle sur les données ou informations qui Vous appartiennent et que Vous fournissez lors de l'utilisation du Produit sous licence.

11. GARANTIE LIMITÉE:

11.1 GARANTIE DU PRODUIT : Pour les Licences achetées. Altervx garantit pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la livraison initiale (« Période de garantie ») que le Produit sous licence fonctionnera en conformité avec l'essentiel des conditions de la Documentation associée et sera, au moment de sa livraison. exempt de virus, chevaux de Troie, vers, spyware, ou autres codes similaires destinés à compromettre de quelque manière que ce soit le fonctionnement prévu du Produit sous licence. La responsabilité entière de Alteryx et Votre recours exclusif pour les garanties cidessus seront, à la seule discrétion de Alteryx, de prendre des mesures commercialement raisonnables pour Vous fournir un Produit sous licence de remplacement, ou un correctif ou une solution provisoire pour corriger le défaut. Toutefois, si Alteryx estime que cette réparation est impossible, elle pourra résilier le Bon de commande applicable et rembourser le prix d'achat du Produit sous licence défectueux. Alteryx n'aura aucune obligation à l'égard

d'une demande d'application de la garantie qui n'est pas soumise dans la Période de garantie. Cette garantie s'applique uniquement à la livraison initiale du Produit sous licence en vertu d'un Bon de commande et ne se renouvelle pas ni ne se réinitialise.

11.2 DÉCLARATIONS ET GARANTIES : Chaque partie déclare et garantit par la présente que (i) si elle est une société ou autre entité, elle est dûment constituée en vertu des lois de son pays de constitution et a le pouvoir et la capacité de conclure le présent Contrat et d'exécuter ses clauses, (ii) elle est dûment autorisée à conclure le présent Contrat et à s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes, (iii) le présent Contrat est une obligation légale et valable qui lui est opposable et applicable selon ses clauses, (iv) la conclusion et l'exécution du présent Contrat ne sont pas contraires aux accords, actes ou ententes, formulés à l'oral ou par écrit, auxquels elle est partie ou par lesquels elle peut être liée, ni ne violent les Lois d'un tribunal, d'un organisme public ou d'une administration dont elle relève. (v) elle se conformera à toutes les Lois applicables dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, et (vi) elle se conformera aux Lois sur l'exportation des États-Unis et d'autres pays concernés dans le cadre de l'utilisation des Produits sous licence, et obtiendra tous les permis, licences et autorisations nécessaires au respect de ces Lois.

11.3 EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ: Sauf stipulation contraire expresse des présentes, ni Alteryx ni aucun Concédant de licence tiers ne fait de déclarations ni ne donne de garanties, expresses ou implicites, concernant les Produits sous licence, les Services, Gallery, tout Code tiers ou des Outils tiers, y compris, sans limitation, des garanties implicites de propriété, de qualité marchande, d'adaptation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Toutes les Licences d'essai, les Licences non commerciales et les SDK sont fournis « en l'état ». Alteryx décline toute responsabilité à l'égard du Code tiers, des Outils tiers et de Votre utilisation des SDK. Ni Alteryx ni aucun Concédant de licence tiers ne fait de déclarations ni ne donne de garanties, expresses ou implicites, en ce qui concerne l'exactitude. la fiabilité ou l'exhaustivité des Produits sous licence, du Code tiers ou des Outils tiers. Sauf stipulation expresse contraire des présentes, l'ensemble des risques associés à l'utilisation des Produits sous licence, de Gallery, de tout Code tiers et des Outils tiers est assumé par vous. Vous reconnaissez que vous ne vous êtes appuyé sur aucune promesse, garantie ou déclaration n'étant pas expressément énoncée aux présentes pour conclure le présent Contrat.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ:

12.1 Vous, Alteryx ou les Concédants de licence tiers ne sauriez en aucun cas être tenus responsables, quelle que soit la cause, pour tout dommage spécial, indirect, accessoire, consécutif ou tous dommages-intérêts exemplaires ou punitifs, toute perte de clientèle, de profits, d'opportunités d'affaires, d'économies anticipées ou de données, tout arrêt de travail, toute défaillance ou tout dysfonctionnement informatique, même si la partie touchée a été informée de la possibilité de tels dommages, et que lesdits dommages se produisent au titre de la responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou à tout autre titre.

12.2 La responsabilité entière d'Alteryx pour toute réclamation ou obligation découlant du présent Contrat ou liée à ce dernier ne saurait excéder les droits de licence payés et/ou dus par Vous au cours de la période de douze mois précédant les événements donnant lieu à ladite réclamation ou obligation.

12.3 Les limitations de responsabilité énoncées aux Sections 12.1 et 12.2 ne s'appliquent pas dans la mesure interdite par la loi applicable. Si le présent Contrat est régi par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles conformément à la Section 14.7 ci-dessous, aucune disposition du présent Contrat n'exclut ou ne limite la responsabilité d'une partie pour : (i) fraude ou déclaration frauduleuse ; ou (ii) décès ou dommages corporels causés par négligence.

13. INDEMNISATION:

13.1 INDEMNISATION PAR ALTERYX : Alteryx assurera la défense dans toute action, réclamation, demande ou tout procès intenté par un tiers contre Vous, Vos Filiales et les dirigeants, administrateurs, employés, représentants, successeurs et cessionnaires respectifs (« Parties du Preneur de licence ») qui est basé sur des allégations selon lesquelles un Produit sous licence qui Vous aurait été fourni par Alteryx violerait ou détournerait un brevet délivré aux États-Unis. une marque déposée ou des droits d'auteur ou droit au secret commercial (une « Action en contrefaçon ») et Alteryx indemnisera et dégagera de toute responsabilité les Parties du Preneur de licence pour tous dommages-intérêts et dépens (y compris des honoraires d'avocat raisonnables) au versement desquels les Parties du Preneur de licence seraient condamnées par un tribunal compétent dans le cadre de l'Action en contrefaçon. L'obligation d'indemnisation d'Alteryx en vertu de la Section 13.1 ne s'applique pas : (i) si le ou les Produits sous licence sont modifiés par une partie autre qu'Alteryx ; (ii) si le ou les Produits sous licence sont personnalisés conformément à des spécifications écrites fournies par Vous : (iii) si le ou les Produits sous licence sont combinés avec des produits ou procédés non fournis par Alteryx; (iv) à toute utilisation non autorisée du ou des Produits sous licence ; (v) à toute version non prise en charge du ou des Produits sous licence ou si Vous n'installez pas une Mise à jour fournie par Alteryx qui aurait pu éviter l'Action en contrefaçon, que ladite contrefaçon soit réelle ou présumée : (vi) aux workflows, extrants, applications analytiques. algorithmes ou autres applications ou à la programmation construits ou créés par Vous ou pour votre compte par le biais de, ou suite à l'utilisation du Produit sous licence ou de tout SDK ; ou (vii) si Vous acceptez un règlement ou faites des aveux dans le cadre d'une Action en contrefaçon sans le consentement écrit préalable d'Alteryx. Si une Action en contrefaçon est intentée ou à prévoir, Alteryx peut, à sa seule discrétion et à ses frais, prendre des mesures raisonnables d'un point de vue commercial pour (i) obtenir une licence qui Vous protégera contre cette Action en contrefaçon sans frais pour Vous, (ii) modifier ou remplacer tout ou partie du Produit sous licence au besoin pour éviter toute contrefaçon, cette version modifiée ou de remplacement avant des capacités pour l'essentiel similaires ou meilleures, ou (iii) si (i) et (ii) ne sont pas raisonnablement envisageables d'un point de vue commercial, résilier le présent Contrat et tout Bon de commande applicable et Vous rembourser les droits de licence payés en vertu de dudit ou desdits Bons de commande applicables calculés au prorata pour la partie résiliée de la durée dudit ou desdits Bons de commande. Les droits et recours qui Vous sont conférés en vertu du présent article 13 correspondent à la responsabilité totale d'Alteryx, et à Votre recours exclusif, en cas de réclamation de tiers pour violation de propriété intellectuelle.

13.2 INDEMNISATION PAR VOUS: Vous assurerez la défense dans toute action, réclamation, demande ou tout procès intenté par un tiers contre Alteryx, ses Filiales et leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants, successeurs et cessionnaires respectifs (« Parties d'Alteryx ») qui est basé sur (i) Votre utilisation, modification, application ou divulgation des Produits sous licence ou des Données de tiers indépendants fournies par Alteryx en violation du présent Contrat ou de la Loi applicable, ou (ii) toutes Données provenant du Preneur de licence ou tous Extrants ou Résultats créés par Vous ou découlant de l'utilisation desdits Données, et Vous indemniserez et dégagerez de toute responsabilité les Parties d'Alteryx en cas de dommages-intérêts et dépens (y compris des honoraires d'avocat raisonnables) infligés pour ces réclamations.

13.3 PROCÉDURES D'INDEMNISATION : Pour demander et recevoir une indemnisation en vertu du présent Contrat, la partie indemnisée doit :(i) informer rapidement la partie qui indemnise de l'événement indemnisable, (ii) autoriser la partie qui indemnise à assurer la défense ou régler toute action ou revendication connexe, étant entendu que la partie qui indemnise ne pourra conclure un règlement qui réduirait les droits de la partie indemnisée ou qui impliquerait l'aveu d'une faute ou d'un acte répréhensible ou le versement d'argent par la partie indemnisée, et (iii) fournir à la partie qui indemnise, aux frais de celle-ci, les informations, la coopération et l'assistance dont la partie qui indemnise a raisonnablement besoin pour assurer la défense ou régler la réclamation ou l'action. Une partie indemnisée peut, à ses propres frais, participer à toute défense.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES:

14.1 INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD, CLAUSES MAINTENUES EN VIGUEUR : Le présent Contrat représente l'intégralité de l'entente et de l'accord entre les parties concernant les Produits sous licence, les Données de tiers indépendants fournies par Alteryx, tout Code tiers et les Outils tiers, et remplace tout Bon de commande, communication, publicité ou déclaration antérieurs, entre Vous et Alteryx et/ou tout Revendeur. En cas de conflit entre les clauses du présent Contrat et un Bon de commande, les clauses du Bon de commande prévaudront. Aucune clause figurant sur un bon de commande ou autre formulaire commercial, y compris les portails de facturation électronique et les processus d'enregistrement des fournisseurs, utilisés par Vous, ne remplacera les clauses du présent Contrat (même après la date du présent Contrat ou de tout Bon de commande), et tout document de ce type est utilisé à des fins administratives uniquement et n'a aucune valeur juridique. Tout Bon de commande non résilié en même temps que la résiliation du présent Contrat restera applicable jusqu'à ce qu'il expire ou soit résilié conformément à ses propres conditions. La résiliation du présent Contrat, mais pas de tous les Bons de commande émis et en cours, fait obstacle à la signature de nouveaux Bons de commande par les parties. Alteryx peut apporter des modifications au présent Contrat et mettra cette version à disposition sur le site Web où le Produit sous licence est disponible, et Vous acceptez d'être lié par le présent Contrat, tel que modifié. Les clauses des articles 1, 3, 6 et 8 à 14 resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat.

14.2 DIVISIBILITÉ: Si une quelconque clause du présent Contrat s'avérait illégale, nulle ou inapplicable pour une raison quelconque, cette clause sera appliquée uniquement dans la mesure permise par la Loi applicable et sera autrement réputée dissociable des autres clauses, et n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres clauses.

14.3 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : Vous confirmez n'avoir reçu, ni vous être vu proposer, aucun pot-de-vin ni paiement, cadeau ou chose de valeur inappropriés ou illégaux de la part d'un employé, mandataire ou partenaire d'Alteryx en lien avec le présent Contrat. Vous vous engagez à informer rapidement Alteryx si vous prenez connaissance de toute violation de l'interdiction susmentionnée.

14.4 DONNÉES D'UTILISATION: Alteryx peut collecter automatiquement des données d'utilisation concernant Votre installation, Votre enregistrement et Votre utilisation des Produits et Services sous Licence, qui peuvent contenir des données à caractère personnel limitées, afin d'améliorer ses produits et services, fournir des services d'assistance et de dépannage, assurer la conformité avec nos accords et conditions d'utilisation, et mener des opérations commerciales si nécessaire pour livrer des produits et fournir des services. Alteryx ne publiera aucune donnée d'utilisation qui permet de vous identifier, Vous ou tout Utilisateur autorisé. Dans la mesure où les données d'utilisation contiennent des informations d'identification personnelle, Alteryx recueille et utilise ces données conformément à sa politique de confidentialité publiée disponible sur https://www.alteryx.com/privacy.

14.5 PUBLICITÉ: Alteryx peut Vous identifier en tant que client d'Alteryx et utiliser Vos nom et logo sur l'un de ses supports publicitaires ou marketing (y compris tout communiqué de presse ou déclaration) uniquement en lien avec cette identification. Vous pouvez vous opposer à cette identification en soumettant une demande écrite par e-mail à logo.optout@alteryx.com.

14.6 CESSION: Le présent Contrat lie et prend effet au bénéfice des successeurs et cessionnaires autorisés de chaque partie. Vous ne pouvez pas céder le présent Contrat ou l'un de vos droits ou obligations au titre des présentes, y compris en vertu de la Loi, sans le consentement écrit préalable d'Alteryx, qui ne pourra être refusé ou retardé sans motif valable. Toute tentative de transfert ou de cession du présent Contrat sans cet accord écrit sera nulle et non avenue. Alteryx peut céder le présent Contrat à toute Filiale ou en lien avec une fusion, une réorganisation, une acquisition ou tout autre transfert de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs ou actions avec droit de vote d'Alteryx.

14.7 DROIT APPLICABLE, ENTITÉ CONTRACTANTE : Sans tenir compte des principes de conflit de lois, le présent Contrat (i) est conclu avec Alteryx, Inc., une société du Delaware, en tant qu'entité concédante et est régi par les Lois de l'État de Californie, États-Unis, si Vous êtes établi en Amérique du Nord ou du Sud ; ou (ii) est conclu avec Alteryx UK Ltd., une société à responsabilité limitée du Royaume-Uni, en tant qu'entité concédante et est régi par les Lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, si Vous êtes établi en dehors de l'Amérique du Nord ou du Sud. Tous les litiges consécutifs ou relatifs au présent Contrat relèvent de la compétence exclusive des tribunaux (a) du comté d'Orange dans l'État de Californie lorsque les Lois de l'État de Californie s'appliquent ; ou (b) de Londres lorsque les Lois de l'Angleterre et du pays de Galles s'appliquent. Aucune clause du présent article 14.7 ne limite le droit d'une partie d'intenter une action (y compris toute requête de mesure injonctive) contre l'autre partie dans le pays où l'établissement commercial de l'autre partie est situé. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et l'Uniform Computer Information Transactions Act, tels qu'appliqués actuellement par tout pays ou adoptés ou modifiés à tout moment par tout pays, ne s'appliquent pas au présent Contrat.

14.8 DROITS LIMITÉS DE L'ÉTAT FÉDÉRAL AMÉRICAIN: Le Produit sous licence est un « article commercial », au sens de la section 2.1 du FAR. Pour les clients du gouvernement américain, Alteryx fournit le Produit sous licence, y compris les logiciels, données techniques et/ou services associés, ainsi que les droits liés aux données techniques et aux logiciels informatiques habituellement fournis au public, tel qu'indiqué aux présentes. En outre, le DFARS 252.227-7015 s'appliquera aux données techniques acquises par le DoD. Si un client du gouvernement américain demande des droits supplémentaires liés aux Produits sous licence, Alteryx étudiera la demande en question et, en cas d'accord mutuel,

tous les droits supplémentaires seront incorporés par un avenant écrit. Les droits sont réservés en vertu des Lois sur le droit d'auteur des États-Unis en ce qui concerne les parties non publiées des Produits sous licence.

14.9 VENTE PAR UN REVENDEUR: Si Vous avez acquis les Produits sous licence par l'intermédiaire d'un revendeur agréé Alteryx, d'un partenaire ou d'un fabricant d'équipement d'origine de produits Alteryx (chacun, un « Revendeur »), Vous reconnaissez que (i) les modalités de paiement et de livraison des Produits sous licence doivent être établies séparément et indépendamment entre Vous et le Revendeur, (ii) le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre Vous et Alteryx concernant les droits de licence sur les Produits sous licence et les obligations d'Alteryx tels que décrits dans les présentes et prévaut, (iii) les conditions générales de tout bon de commande ou de tout autre accord entre Vous et le Revendeur ne lient pas Alteryx, (iv) le Revendeur n'est pas autorisé à modifier les clauses du présent Contrat ou à accorder toute autre licence ou autre droit ou obligation lié, de quelque façon que ce soit, aux Produits sous licence, et (v) Votre défaut de paiement de tout montant dû à un Revendeur ou à tout autre tiers concerné en lien avec ses droits sous licence en vertu du présent Contrat constituera une cause de résiliation du présent Contrat par Alteryx. Vous reconnaissez en outre qu'Alteryx ne fait aucune déclaration ni n'offre aucune garantie, et n'encourt aucune obligation à l'égard des services ou des autres produits fournis par un Revendeur, ou de toute action ou omission d'agir de la part d'un Revendeur.

14.10 CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION SUR LES EXPORTATIONS: Vous reconnaissez que ces Produits sous licence sont soumis à la réglementation américaine relative au contrôle des exportations (Export Administration Regulations, « EAR ») que Vous Vous engagez à respecter. Vous déclarez que Vous ne figurez sur aucune liste de personnes ou entités auxquelles il est interdit de recevoir des exportations établie par un État. En outre, Vous Vous engagez à ne pas exporter, ni à autoriser un tiers à exporter des États-Unis ou permettre la réexportation ou le transfert ultérieur de toute partie du Produit sous licence vers (i) tout pays soumis à un embargo sur les exportations ou à des sanctions économiques appliquées par toute agence de l'État américain, (ii) tout utilisateur final auguel il est interdit de participer à des opérations d'exportation américaines par toute agence fédérale de l'État américain, ou (iii) tout utilisateur final dont Vous savez ou avez lieu de croire qu'il l'utilisera dans la conception, le développement ou la production d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou de systèmes de propulsion de fusées, de lanceurs spatiaux et de fusées-sondes, ou de systèmes de véhicules aériens sans pilote, sans avoir obtenu au préalable une licence d'exportation ou une autre autorisation requise par toute agence de l'État compétente en ce qui concerne la transaction.

14.11 CONFORMITÉ : À la demande raisonnable d'Alteryx, Vous certifierez dans un écrit signé que Votre utilisation du Produit sous licence est conforme aux clauses du présent Contrat.

14.12 NOTIFICATIONS: Toute notification au titre des présentes doit revêtir la forme écrite. Si elle est destinée à Alteryx, cette notification doit être envoyée à Alteryx, Inc. 17200 Laguna Canyon Road, Irvine, California 92618, États-Unis, à l'attention du « General Counsel ». Si elle Vous est destinée, cette notification sera envoyée à l'adresse d'expédition que Vous avez fournie à Alteryx et/ou à un Revendeur lors de Votre commande. Les notifications sont réputées remises: (i) dès la remise en cas de remise en main propre; (ii) dès réception si elle est envoyée par courrier recommandé (avec accusé de réception), ou (iii) le lendemain de son envoi si elle est expédiée via un service de livraison avec livraison le lendemain.

- 14.13 ABSENCE DE RENONCIATION : Aucune action ni aucun consentement de la part de l'une ou d'autre des parties, de ses représentants ou de ses employés, mais seulement un écrit signé par un signataire autorisé d'une partie, peut être considéré comme une renonciation à une quelconque clause du présent Contrat.
- 14.14 DROITS ÉQUITABLES: Vous reconnaissez que des dommages-intérêts monétaires pourraient ne pas constituer une réparation suffisante en cas de violation du présent Contrat et qu'Alteryx a le droit de demander, sans renoncer à tout autre droit ou recours, une injonction ou une compensation équitable jugée appropriée par un tribunal compétent.
- 14.15 FORCE MAJEURE: Aucune des parties ne sera tenue responsable envers l'autre pour tout retard ou défaut d'exécution d'une obligation au titre du présent Contrat (à l'exception d'un défaut de paiement des frais) si le retard ou l'inexécution sont dus à des événements imprévus qui se produisent après la signature du présent Contrat et qui sont indépendants de la volonté des parties, comme des grèves, des blocus, une guerre, le terrorisme, des émeutes ou des catastrophes naturelles, dans la mesure où un tel événement empêche la partie touchée d'exécuter ses obligations, ou la retarde dans l'exécution de ses obligations, et que cette partie n'est pas en mesure d'empêcher ou d'éliminer la force majeure à un coût raisonnable.
- 14.16 HONORAIRES D'AVOCAT : La partie gagnante dans toute action exigeant l'application du présent Contrat aura le droit de recouvrer ses frais de justice et dépens raisonnables en lien avec cette action.
- 14.17 LANGUE: Quelle que soit la langue dans laquelle le présent Contrat peut être traduit, la version officielle, applicable et de référence du présent Contrat sera exclusivement la version en langue anglaise.
- 14.18 DROITS DE TIERS : Sauf stipulation contraire expresse du présent Contrat, toute personne n'étant pas partie aux présentes ne saurait en aucun cas avoir le droit de faire appliquer de quelconques conditions énoncées dans le présent Contrat.